

Compte rendu

Délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Mercredi
26 septembre 2018
16 heures 15

Audition de Mme Nathalie Griesbeck, députée européenne,
Présidente de la commission spéciale sur la lutte contre le
terrorisme et membre de la commission des libertés civiles, de
la justice et des affaires intérieures..... 2

Compte rendu n° 6

**Présidence
de Mme Nicole Trisse,
députée,
*Présidente***

Présidence de Mme Nicole Trisse, députée, Présidente

La séance est ouverte à 16 heures 15.

Madame la Présidente Nicole Trisse, députée. Chers collègues, nous auditionnons aujourd'hui Mme Nathalie Griesbeck, députée européenne, Présidente de la commission spéciale sur la lutte contre le terrorisme et également membre titulaire de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen. Mme la députée, « Chère collègue » si vous me permettez l'expression, je vous souhaite la bienvenue devant notre délégation. C'est un grand plaisir pour moi comme pour mes collègues de vous recevoir aujourd'hui.

Initialement, il avait été convenu que votre venue devant nous intervienne le mercredi 28 mars à 11 heures 30, mais les tragiques attentats de Carcassonne et de Trèbes ainsi que l'hommage national rendu le même jour et à la même heure au Colonel Arnaud Beltrame nous ont amenés à en reporter la tenue. En effet, vous-mêmes, en votre qualité de Présidente de la commission spéciale sur la lutte contre le terrorisme du Parlement européen, et nous tous, en notre qualité de parlementaires français, étions conviés à l'Hôtel national des Invalides pour nous associer, comme il se devait, aux honneurs rendus à ce héros exemplaire pour la Nation.

Je ne rappellerai pas ici l'intégralité de votre parcours politique. Tout au plus me bornerai-je à insister sur votre grande expérience d'élue locale, tant dans le département de la Moselle qu'à la ville de Metz, où vous avez exercé des responsabilités importantes.

Vous êtes députée européenne depuis 2004. Lors de votre premier mandat au Parlement européen, vous avez été rapporteure permanente au sein de la commission des budgets sur la question des fonds structurels européens. A partir de 2009, vous avez décidé de siéger à la commission LIBE, où vous avez été rapporteure sur la situation des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne et sur deux accords entre l'Union Européenne et la Géorgie. Depuis 2014, vous continuez à défendre les droits fondamentaux, les libertés civiles et les valeurs européennes au sein de la même commission. Ainsi vous avez été la rapporteure, pour le Parlement européen, de la directive européenne sur le droit à la présomption d'innocence, adoptée définitivement en mars 2016.

Au cours de la législature en cours, vous avez également travaillé à la réforme et à la transformation de l'agence Frontex en un vrai corps européen de garde-côtes et de garde-frontières, ainsi que sur les droits procéduraux des enfants et la réforme du régime européen en matière d'asile. Autant de sujets qui nous intéressent aussi fortement, dans le cadre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

Autre particularité de votre profil, vous êtes la Présidente de la commission spéciale du Parlement européen sur le terrorisme, créée en juillet 2017. Vous n'êtes pas sans savoir que la question du terrorisme, phénomène transfrontalier, préoccupe particulièrement l'APCE qui mène plusieurs travaux sur le sujet. Hélas, les événements ayant conduit au report de votre venue devant nous, en mars dernier, illustrent dramatiquement toute la prégnance sur la durée de ce phénomène pour nos sociétés européennes.

Toutes ces expériences et expertises que vous avez accumulées à l'échelon européen sur des sujets aussi divers que les droits fondamentaux, l'asile et l'immigration ou encore le

terrorisme font que, pour beaucoup d'entre nous, vous entendre dans le cadre de notre délégation était une évidence.

Même si l'Union européenne et le Conseil de l'Europe sont deux organisations internationales bien distinctes, elles partagent de nombreuses problématiques et entretiennent des liens importants, quoique perfectibles.

Votre audition nous offre donc l'opportunité de partager nos approches respectives, de parlementaires de l'Union européenne et de l'APCE, sur des enjeux et des défis communs à l'Europe des 28 comme à celle des 47. Nous sommes très désireux, étant donné que nous portons une certaine vision des valeurs des droits de l'Homme et de l'Etat de droit dans l'enceinte du Conseil de l'Europe, de recueillir le point de vue de collègues impliqués comme vous dans le fonctionnement des institutions de l'Union européenne sur des sujets d'intérêt mutuel.

Mais je vous laisse sans plus tarder la parole pour vous permettre de nous livrer vos réflexions liminaires, puis nous aurons, si vous le voulez bien, un échange sous la forme de questions des membres de la délégation et de réponses de votre part.

Mme Nathalie Griesbeck, Présidente de la commission spéciale du Parlement européen sur le terrorisme. Merci de m'accueillir dans ce lieu prestigieux. C'est l'occasion pour nous d'échanger et d'avoir un dialogue fructueux sur des sujets qui concernent nos deux institutions. Comme l'a rappelé la Présidente, je siège depuis 2004 au Parlement européen où je préside la commission spéciale sur la lutte contre le terrorisme depuis septembre 2017. La semaine dernière encore, un sondage plaçait la sécurité et la lutte contre le terrorisme en tête des préoccupations des Français, ce qui montre l'importance de cette question. Néanmoins, la commission spéciale que je préside n'a pas été facile à créer. Nous avons été confrontés, d'une part, aux réticences de la commission LIBE, qui percevait notre commission spéciale comme une commission parallèle plus répressive et, d'autre part, des États membres qui considèrent les questions de sécurité comme constitutives de leurs souverainetés. Pourtant, les traités précisent bien que cette compétence peut être partagée, comme c'est le cas déjà avec Europol. L'une des difficultés auxquelles nous avons fait face, dans le cadre des discussions au sein de la commission spéciale sur la lutte contre le terrorisme, concerne le partage de renseignements. Un renseignement, lorsque vous l'avez donné, il n'a plus de valeur. L'intérêt est de l'échanger, et non pas de le donner.

Malheureusement, il est impossible de garantir à nos concitoyens que l'on va éradiquer le terrorisme aujourd'hui, d'autant plus que la menace est endogène. En effet, les attentats sont préparés sur le territoire de l'Union européenne par des citoyens européens, et non plus par des combattants étrangers. Nous devons nous préparer au mieux pour faire face à cette menace.

En tant que Présidente de la commission spéciale, mon rôle est de coordonner le travail des deux co-rapporteuses, Mmes Monika Hohlmeier (PPE - DE) et Helga Stevens (ECR - BE), qui ont déposé leur rapport en juillet dernier. Je regrette que les socialistes n'aient pas souhaité qu'un de leurs membres soit rapporteur.

Nous avons réalisé de nombreuses auditions et entendu des experts, des ONG, des autorités étatiques, ainsi que quatre Commissaires européens : MM. King, Moscovici, Avramopoulos et Oettinger pour les aspects budgétaires. Nous avons également effectué de nombreux déplacements en Europe, notamment à Londres, Rome, Paris et Madrid, qui est une ville à la pointe dans la lutte contre le terrorisme. Nous avons également rencontré des agences européennes telles que Europol et Eurojust. À ce sujet, la lutte contre le terrorisme se résume souvent à un équilibre entre police et justice, la traque des terroristes devant se faire dans le

respect des libertés individuelles. C'est ce qui nous distingue des régimes autoritaires. Nous nous sommes également rendus aux États-Unis où j'ai pu constater que le FBI était mieux informé que nous sur nos propres ressortissants. Toutefois, l'instabilité de l'Administration américaine est une source d'inquiétudes.

Si les attentats donnent souvent lieu à une forte compassion de la part des autorités et de la société civile, il est toutefois nécessaire d'améliorer l'aide aux victimes. En effet, la France est à ce jour le seul pays à avoir mis en place un fonds d'aide aux victimes. Au plan national, on ne peut que s'en féliciter ; pas au plan européen.

M. André Gattolin, sénateur. Le suivi psychologique est également très important. Il a même permis d'identifier des fraudeurs qui se faisaient passer pour des victimes des attentats.

Mme Nathalie Griesbeck. Il est aussi urgent aujourd'hui de rendre plus performants les échanges d'informations dans le cadre de l'espace Schengen en automatisant la transmission de certaines données. Cette réforme est en cours. Le développement de bases de données telles que Eurodac et l'augmentation des effectifs de Frontex sont des mesures qui vont dans le bon sens. La lutte contre la radicalisation relève davantage des États membres qui doivent agir au plus près des territoires concernés.

Je suis aujourd'hui rapporteure pour mon groupe parlementaire sur la proposition de règlement relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs. Pour moi, il est nécessaire de s'appuyer sur les opérateurs privés pour éviter le développement du trafic d'armes sur Internet. Le débat reste pourtant entier entre les tenants de la liberté des médias sur Internet et la possibilité de laisser des opérateurs privés opérer une censure. Un équilibre doit être trouvé car je suis convaincue de la nécessité de confier certaines missions de surveillance à des opérateurs privés car ils sont les seuls à pouvoir le faire. Ainsi, en Allemagne, un attentat a récemment pu être déjoué grâce à une alerte lancée par le site e-Bay qui a identifié une personne procédant à des achats séparés de différentes substances entrant dans la fabrication d'un engin explosif.

Sur le rapport présenté au nom de la commission spéciale que je préside, plus de 1 500 amendements ont été présentés. Soit ce rapport est très mal rédigé, soit le sujet intéresse beaucoup... La vérité est sûrement à mi-chemin ! Dans ce rapport, nous préconisons d'étendre la compétence du parquet européen à la grande criminalité et au terrorisme. Nous préconisons également de faire d'Europol un outil vraiment européen, avec une plus grande participation de tous les États membres.

M. André Gattolin, sénateur. Sur cette question, il faut savoir que la coopération policière est difficile au sein même des États membres. Le fait que cette institution soit pilotée par la Commission ne facilite pas les choses. Il est très difficile de mutualiser le renseignement, notamment si l'impulsion vient d'en haut.

Bernard Cazeau, sénateur. Sylvie Goy-Chavent et moi avons demandé que la compétence du parquet européen soit étendue à la grande criminalité et au terrorisme dans le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur la menace terroriste.

M. André Gattolin, sénateur. Il faut savoir que le siège de Frontex est à Varsovie ce qui permet d'attirer essentiellement des fonctionnaires européens issus des pays baltes. Malheureusement, ceux-ci ne sont pas toujours au fait des difficultés migratoires que connaissent certains pays d'Europe du sud.

Bernard Cazeau, sénateur. Quelles sont les positions des pays du groupe de Visegrad au sein de votre commission ?

Mme Nathalie Griesbeck. Sur la question du terrorisme, on observe une certaine unité entre les États de l'Union européenne. Chacun a conscience que même si certains États sont menacés, le risque pèse sur tous. Il y a donc une certaine forme de consensus. Le clivage est davantage politique entre ceux qui mettent en avant le nécessaire respect des droits de l'Homme et ceux qui souhaitent une politique plus autoritaire. Pour ma part, je crois que le droit à la sécurité fait partie des droits de l'Homme. C'est vrai que la question des droits de l'Homme est perçue différemment dans ces États. Par exemple, les Polonais ne comprennent pas pourquoi l'Union européenne a mis en application les dispositions de l'article 7 du traité sur l'Union européenne ...

M. André Gattolin, sénateur. L'intégration a été trop rapide !

Mme Nathalie Griesbeck. La solidarité des pays du groupe de Visegrad nous pousse à nous interroger sur nos propres échecs.

M. André Gattolin, sénateur. On observe un recul de l'État de droit au sein du Conseil de l'Europe. Et cela ne va pas s'arranger avec l'arrivée de nouveaux parlementaires issus des rangs des partis populistes qui ont récemment gagné les élections dans différents États de l'Union européenne. Ainsi, les idées portées par certains États comme la Turquie sont désormais soutenues par des États membres de l'Union européenne.

Mme Nathalie Griesbeck. Cela montre l'urgence de créer une véritable unité au sein de l'Union européenne pour apporter des réponses aux défis actuels.

La séance est levée à 17 h 15.

Membres présents ou excusés

Députés :

Présents. – Mme Nicole Trisse,

Excusés. – M. Damien Abad, M. Pieyre-Alexandre Anglade, Mme Sophie Auconie, M. Olivier Becht, M. Bertrand Bouyx, Mme Yolaine de Courson, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Yves Daniel, Mme Jennifer De Temmerman, M. Bruno Fuchs, Mme Albane Gaillot, M. Fabien Gouttefarde, Mme Marietta Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Alexandra Louis, M. Jacques Maire, Mme Bérengère Poletti, Mme Isabelle Rauch, M. Frédéric Reiss, M. Bertrand Sorre, M. Adrien Taquet, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, M. Sylvain Wasserman.

Sénateurs :

Présents. – M. Bernard Cazeau, Mme Nicole Duranton, M. André Gattolin, M. Claude Kern.

Excusés. – Mme Maryvonne Blondin, M. Bernard Fournier, Mme Sylvie Goy-Chavent, M. François Grosdidier, M. Guy-Dominique Kennel, M. André Reichardt, M. André Vallini.